



69550  
Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27  
membres  
Présent(s) : 20  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 7  
Délibération comportant  
4 page(s),  
1 annexe(s)  
Réception en Préfecture le :  
**30/01/26**  
Publication le :  
**30/01/26**

**MAIRIE D'AMPLEPUIS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026**  
**Extrait du registre des Délibérations**  
**Délibération n°7**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL  
DE SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU  
DEPARTEMENT DU RHONE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN  
AU BENEFICE DU TERRITOIRE DE LA COR**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

**Les membres présents en séance :** René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :** Sandrine DEVEAUX (à Jean-Pierre HERRADA), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia PIVOT)

**Le ou les membres absent(s) :** Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

*Vu la délibération n° 15 du 30 mars 2021 approuvant la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;*

*Vu la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signée le 27 avril 2021 entre l'Etat, la COR, les communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs ;*

*Vu la délibération n° 14 du 4 octobre 2022 approuvant la signature de la convention cadre Petites Villes de Demain ;*

*Vu la convention cadre Petites Villes de Demain signée le 03 janvier 2023 entre l'Etat, la COR, les communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs ;*

*Vu la délibération n° 8 du 28 mars 2023 approuvant la signature de la convention d'attribution avec le Département pour les crédits Petites villes de demain en ingénierie ;*

*Vu la convention d'attribution avec le Département signée le 04 mai 2023 ;*

*Vu la délibération n°7 du 28 mai 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'attribution avec le Département ;*

*Vu l'avenant n°1 à la convention d'attribution avec le Département signé le 6 août 2024 ;*

*Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances –affaires générales réunie le 19/01/2026*

En décembre 2020, la COR et les communes d'Amplepuis, de Cours et de Thizy-les-Bourgs ont été retenues au programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).

La convention d'adhésion signée en avril 2021 ainsi que la convention cadre signée le 03 janvier 2023 identifient la Banque des Territoires comme un partenaire financier pour des dépenses d'ingénierie.

Afin que les communes puissent bénéficier de ces financements, la Banque des Territoires et le Département ont établi une convention de partenariat en date du 21 avril 2021. Dans ce cadre, le Département du Rhône assure le versement aux collectivités du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires. Ce financement est abondé par le Département.

Afin de percevoir ces différents crédits, la COR, les 3 communes PVD et le Département ont signé une convention d'attribution le 04 mai 2023. Un avenant n°1 a été signé le 6 août 2024 afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 et d'attribuer des crédits à de nouvelles études.

Pour rappel le territoire de la COR bénéficie d'une enveloppe de 119 000 €, dont 85 000 € au titre de la Banque des Territoires (financement maximum à 50% du HT) et 34 000 € du Département (ID : 069-216900068-20260127-2601077-DE). Lorsque ce plafond est atteint, des crédits d'ingénierie supplémentaires de la Banque des Territoires peuvent être mobilisés au titre de la fongibilité de l'enveloppe totale des Établissements publics de coopération intercommunale concernés du Rhône. Ce mécanisme permet de réaffecter une partie des crédits non consommés sur d'autres territoires PVD afin de répondre aux besoins d'ingénierie supplémentaire pour la bonne exécution des projets. Un avenant n°2 est nécessaire afin :

- **d'actualiser** les montants d'études préalablement inscrites afin que les communes puissent réaliser les demandes de paiement ;
- **ajouter** de nouvelles études ;
- **proroger** la convention jusqu'au 31 décembre 2027 permettant de réaliser des demandes de paiement d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2027.

Cela entraînera la modification des articles 2.1 ; 3.2 et 5.1, les autres articles restants inchangés.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des financements pour les études inscrites dans la convention et l'avenant n°1, ainsi que les nouvelles études ajoutées pour l'avenant n°2.

Maître d'ouvrage	Etude	Montant HT	Banque des Territoires	Département du Rhône	Total financeurs	Montant étude en € TTC	RAC MOA en € TTC
Amplepuis	<u>RAPPEL – DEJA PAYEE</u> Etude n°1 : Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier) et de l'EHPAD « Les Glycines »	86 737,0 €	28 333,3 €	11 333,3 €	39 666,7 €	104 084,4 €	64 417,7 €
Thizy-les-Bourgs	<u>REGULARISATION : inscription du montant réellement dépensé afin de demander le paiement</u> Etude n°2 : Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancienne piscine extérieure de Thizy-les-Bourgs, en co-construction avec la population et notamment avec les jeunes	34 100,0 €	17 050,0 €	6 820,0 €	23 870,0 €	40 920,0 €	17 050,0 €
Cours	<u>REGULARISATION : inscription du montant réellement dépensé afin de demander le paiement</u> Étude n°3 : Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage en architecture et urbanisme afin d'étudier la faisabilité et définir les usages et les aménagements pour la construction d'une halle couverte dans le centre-bourg	31 800,0 €	15 900,0 €	6 360,0 €	22 260,0 €	38 160,0 €	15 900,0 €

	<u>NOUVELLE ETUDE</u> <u>(tranche ferme)</u> Étude n°4 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude territoriale de définition d'une stratégie de revitalisation commerciale par l'aménagement d'une halle couverte et la reconquête de cellules vacantes en procédure d'ORI (tranche ferme)	21 000,0 €	10 500,0 €	4 200,0 €	14 700,0 €	25 200,0 €	10 500,0 €
Thizy-les-Bourgs	<u>NOUVELLE ETUDE</u> <u>(tranches optionnelles)</u> Étude n°4 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude territoriale de définition d'une stratégie de revitalisation commerciale par l'aménagement d'une halle couverte et la reconquête de cellules vacantes en procédure d'ORI (tranches optionnelles)	15 050,0 €	7 525,0 €	3 010,0 €	10 535,0 €	18 060,0 €	7 525,0 €
COR (à Cours)	<u>NOUVELLE ETUDE</u> <u>(tranche ferme)</u> Étude n°5 : Étude pour l'extension de la zone d'activité « Vivy » située en entrée de ville de la commune de Cours (tranche ferme)	31 150,0 €	15 575,0 €	2 276,7 €	17 851,7 €	37 380,0 €	19 528,3 €
	<u>NOUVELLE ETUDE</u> <u>(tranches optionnelles)</u> Étude n°5 : Étude pour l'extension de la zone d'activité « Vivy » située en entrée de ville de la commune de Cours (tranches optionnelles)	4 225,0 €	2 112,5 €	0,0 €	2 112,5 €	5 070,0 €	2 957,5 €
Amblepuis	<u>NOUVELLE ETUDE</u> Etude n°6 : Requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier et de l'EHPAD « Les Glycines » Expertise juridique pour le choix de la procédure/de l'outil d'aménagement (tranche ferme)	23 312,5 €	11 656,3 €	0,0 €	11 656,3 €	27 975,0 €	16 318,8 €
Thizy-les-Bourgs	<u>NOUVELLE ETUDE</u> <u>(tranche ferme)</u> Etude n°7 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation commerciale et foraine à Thizy les Bourgs	24 950,0 €	12 475,0 €	0,0 €	12 475,0 €	29 940,0 €	17 465,0 €

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

Berger  
Levraud

ID : 069-216900068-20260127-2601077-DE

<u>NOUVELLE ETUDE</u> <u>(tranches optionnelles)</u> Etude n°7 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation commerciale et foraine à Thizy les Bourgs	14 500,0 €	7 250,0 €	0,0 €	7 250,0 €	17 400,0 €	10 150,0 €
<b>TOTAL</b>		286 824,5 €	128 377,1 €	34 000,0 €	162 377,1 €	344 189,4 €
<b>TOTAL FINANCEURS</b>	Banque des territoires	<b>Département</b>				
Rappel crédits initiaux	85 000 €	34 000 €				
Total subventions avec l'avenant n°2	128 377 €	34 000 €				
Différence	43 377 €	0 €				
Reliquats Banque des territoires liés à la fongibilité	43 377 €					

Le Conseil municipal :

**1 - APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention d'attribution avec le Département du Rhône tel que ci-annexé ;

**2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'attribution avec le Département du Rhône tel que ci-annexé ;

**3 - MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

***Adopté à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance  
Angélique GONIN-CHARTIER

Pièce jointe : Projet d'avenant



Le Maire,  
René PONTET

René Pontet

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL DE SOUTIEN À  
L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DU RHÔNE  
AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AU BENEFICE DU TERRITOIRE DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN**

**Entre**

**Le Département du Rhône** représenté par Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental habilité par une délibération de la Commission permanente n°034 en date du 22 juillet 2021.

Ci-après dénommé « **Le Département** »

**Et**

**La commune d'Amplepuis**, ayant son siège au 9 Place de l'Hôtel de Ville 69550 AMPLEPUIS, identifiée au SIREN sous le n°216 900 068 représenté par Monsieur René PONTET, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2026.

**Et La commune de Cours**, ayant son siège au 48 place de la Libération Cours la Ville 69470 COURS identifiée au SIREN sous le n°216 900 662 représenté par Monsieur Patrice VERCHÈRE, en sa qualité de maire, 26 janvier 2026.

**Et La commune de Thizy Les Bourgs**, ayant son siège au Château Moncorgé, 1 rue Veuve Crozet 69240 THIZY LES BOURGS, identifiée au SIREN sous le n°200 033 652 représenté par Monsieur Ludovic CHERPIN, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du xxxx.

**Et La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien**, ayant son siège au 3 rue de la Venne 69170 TARARE, identifiée au SIREN sous le n°200 040 566 représenté par Monsieur Patrice VERCHÈRE, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du bureau communautaire en date du 29 janvier 2026.

Ci-après dénommée « **Le(s) Bénéficiaire(s)** »

Ci-après désignées conjointement les "Parties" et individuellement une "Partie"

**Il a été exposé ce qui suit :**

La Banque des territoires et le Département du Rhône ont conclu le 20 avril 2021 une convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme Petites villes de demain.

Les Parties ont décidé de proroger cette convention selon les modalités fixées par le présent avenant.



## Article 1 : Objet de l'avenant n°2

Il s'agit de modifier la durée de la convention et de revoir le montant de l'enveloppe de ladite convention de partenariat.

Cela entraînera la modification des articles 2.1 ; 3.2 et 5.1, les autres articles restants inchangés.

## Article 2 : Engagements des parties pour le déploiement du soutien à l'ingénierie dans le cadre du programme Petites Villes de demain

### 2.1 Engagements du département

Depuis plusieurs années, le Département soutient activement les collectivités locales avec une politique territoriale et de solidarité rurale forte et appréciée par tous les acteurs au travers de la mise en œuvre d'actions partenariales claires et concrètes, tel que :

- Pacte Rhône s'adresse aux EPCI dans une démarche de concertation territoriale, qui se traduit par de l'aide à l'investissement et par des réponses départementales à des dispositifs nationaux : PAT, CRTE...
- Appel à projets des communes, aide à l'investissement ;
- Accompagnement en ingénierie dans les projets et opérations des communes et des intercommunalités via l'Agence technique départementale, véritable « boîte à outils » opérationnelle qui agit en synergie avec les acteurs de terrain type CAUE, ALTE69, Deux Fleuves Rhône Habitat et les administrations (État, agences de l'eau, Direction Départementale des Territoires) pour apporter, dans un contexte financier contraint, des réponses et des accompagnements techniques, adaptés à leurs besoins.

Le Département accompagne les Bénéficiaires dans la définition de son besoin en ingénierie stratégique, pré-opérationnelle, thématique et la formalisation de sa demande dans le cadre d'un travail amont relatif à la préparation des cahiers des charges.

Le Département veille également à la qualité des cahiers finalisés et au bon suivi des études. Le Département s'engage à apporter, dans les conditions fixées à l'article 5, un cofinancement afin de permettre au bénéficiaire de réaliser les ingénieries (ou études) ci-dessous.

Études préalablement financées dans la convention et l'avenant n°1:

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total en € HT
<b>Étude n°1 :</b> Étude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier et de l'EHPAD « Les Glycines »)	Commune d'Amplepuis	86 737 €
<b>Étude n°2 :</b> Étude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancienne piscine extérieure de Thizy-les-Bourgs en co-construction avec la population et notamment avec les jeunes	Commune de Thizy-les-Bourgs	34 100 €
<b>Étude n°3 :</b> Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage en architecture et urbanisme afin d'étudier la faisabilité et définir les usages et les aménagements pour la construction d'une halle couverte dans le centre bourg	Commune de Cours	31 800 €

### Nouvelles études financées dans l'avenant n°2 :

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total
<b>Étude n°4 - [Tranche ferme]</b> : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude territoriale de définition d'une stratégie de revitalisation commerciale par l'aménagement d'une halle couverte et la reconquête de cellules vacantes en procédure d'ORI	Commune de Thizy-les-Bourgs	21 000 € HT
<b>Étude n°4 – [Tranches optionnelles]</b> : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude territoriale de définition d'une stratégie de revitalisation commerciale par l'aménagement d'une halle couverte et la reconquête de cellules vacantes en procédure d'ORI	Commune de Thizy-les-Bourgs	15 050 € HT
<b>Étude n°5 - [Tranche ferme]</b> : Étude pour l'extension de la zone d'activité « Vivy » située en entrée de ville de la commune de Cours	COR au bénéfice de la commune de Cours	31 150 € HT
<b>Étude n°5 - [Tranches optionnelles]</b> : Étude pour l'extension de la zone d'activité « Vivy » située en entrée de ville de la commune de Cours (tranches optionnelles)	COR au bénéfice de la commune de Cours	4 225 € HT
<b>Étude n°6</b> : Requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier et de l'EHPAD « Les Glycines ») - Expertise juridique pour le choix de la procédure/de l'outil d'aménagement (tranche ferme)	Commune d'Amplepuis	23 312,5 € HT
<b>Étude n°7 - [Tranche ferme]</b> : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation commerciale et foraine à Thizy les Bourgs	Commune de Thizy-les-Bourgs	24 950 € HT
<b>Étude n°7 - [Tranches optionnelles]</b> : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation commerciale et foraine à Thizy les Bourgs	Commune de Thizy-les-Bourgs	14 500 € HT

### **Article 3 : Durée et suivi de la mise en œuvre de la convention**

#### **3.2 Durée de la convention**

La convention est reconduite à compter de la signature du présent avenant. Elle est prorogée pour une durée déterminée qui s'achèvera le 31 décembre 2027.

## Article 5 : Modalités financières

### 5.1 Montant du financement attribué

Le montant total maximal du financement attribué par le Département aux Bénéficiaires dans le cadre du Programme Petites Villes de demain est fixé à 119 000 € pour la durée de la convention pour réaliser l'intégralité des études fixées au point 2 : 85 000 € au titre de la Banque des Territoires (BDT) (financement maximum à 50% du HT) et 34 000 € du Département (financement à maximum 20% du HT).

Une partie de cette enveloppe a été consommée via la convention signée le 04 mai 2023 et l'avenant n°1 signé le 6 août 2024.

Les crédits initiaux disponibles sont explicités ci-dessous.

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
<b>Cumul des crédits disponibles par commune et par financeurs, suite à l'avenant n°1</b>	Amplepuis	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Cours	11 233,33 €	4 493,33 €	15 726,67 €
	Thizy-les-Bourgs	10 220,83 €	4 088,33 €	14 309,17 €

Lorsque le plafond de l'enveloppe initialement allouée à l'EPCI est atteint, des crédits d'ingénierie supplémentaires de la Banque des Territoires peuvent être mobilisés au titre de la fongibilité de l'enveloppe du Département Rhône. Le taux de financement de 50% maximum de la Banque des territoires est maintenu pour des prestations d'ingénierie. Ce mécanisme mis en place depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 jusqu'à la fin de la convention soit le 31 décembre 2027 permet de réaffecter une partie des crédits non consommés sur d'autres territoires afin de répondre aux besoins d'ingénierie supplémentaire pour la bonne exécution des projets.

À titre indicatif, cette contribution est répartie dans le plan de financement prévisionnel dans les tableaux suivants (répartition des dépenses). Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des financements pour les études inscrites dans la convention et l'avenant n°1, ainsi que les nouvelles études ajoutées pour l'avenant n°2.

Maître d'ouvrage	Etude	Montant HT	Banque des Territoires	Département du Rhône	Total financeurs	Montant étude en € TTC	RAC MOA en € TTC
Amblepuis	<u>RAPPEL - DEJE PAYEE</u> Etude n°1 : Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier) et de l'EHPAD « Les Glycines »	86 737,0 €	28 333,3 €	11 333,3 €	39 666,7 €	104 084,4 €	64 417,7 €
Thizy-les-Bourgs	<u>REGULARISATION</u> : inscription du montant réellement dépensé afin de demander le paiement Etude n°2 : Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancienne piscine extérieure de Thizy-les-Bourgs, en co-construction avec la population et notamment avec les jeunes	34 100,0 €	17 050,0 €	6 820,0 €	23 870,0 €	40 920,0 €	17 050,0 €
Cours	<u>REGULARISATION</u> : inscription du montant réellement dépensé afin de demander le paiement Etude n°3 : Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage en architecture et urbanisme afin d'étudier la faisabilité et définir les usages et les aménagements pour la construction d'une halle couverte dans le centre-bourg	31 800,0 €	15 900,0 €	6 360,0 €	22 260,0 €	38 160,0 €	15 900,0 €
Thizy-les-Bourgs	<u>NOUVELLE ETUDE</u> (tranche ferme) Etude n°4 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude territoriale de définition d'une stratégie de revitalisation commerciale par l'aménagement d'une halle couverte et la reconquête de cellules vacantes en procédure d'ORI (tranche ferme)	21 000,0 €	10 500,0 €	4 200,0 €	14 700,0 €	25 200,0 €	10 500,0 €
Thizy-les-Bourgs	<u>NOUVELLE ETUDE</u> (tranches optionnelles) Etude n°4 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude territoriale de définition d'une stratégie de revitalisation commerciale par l'aménagement d'une halle couverte et la reconquête de cellules vacantes en procédure d'ORI (tranches optionnelles)	15 050,0 €	7 525,0 €	3 010,0 €	10 535,0 €	18 060,0 €	7 525,0 €
COR (à Cours)	<u>NOUVELLE ETUDE</u> (tranche ferme) Etude n°5 : Étude pour l'extension de la zone d'activité « Vivy » située en entrée de ville de la commune de Cours (tranche ferme)	31 150,0 €	15 575,0 €	2 276,7 €	17 851,7 €	37 380,0 €	19 528,3 €
	<u>NOUVELLE ETUDE</u> (tranches optionnelles) Etude n°5 : Étude pour l'extension de la zone d'activité « Vivy » située en entrée de ville de la commune de Cours (tranches optionnelles)	4 225,0 €	2 112,5 €	0,0 €	2 112,5 €	5 070,0 €	2 957,5 €

<b>Amplepuis</b>	<b>NOUVELLE ETUDE</b> Etude n°6 : Réqualification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier et de l'EHPAD « Les Glycines » Expertise juridique pour le choix de la procédure/de l'outil d'aménagement (tranche ferme)	23 312,5 €	11 656,3 €	0,0 €	11 656,3 €	27 975,0 €	16 318,8 €
<b>Thizy-les-Bourgs</b>	<b>NOUVELLE ETUDE (tranche ferme)</b> Etude n°7 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation commerciale et foraine à Thizy les Bourgs	24 950,0 €	12 475,0 €	0,0 €	12 475,0 €	29 940,0 €	17 465,0 €
	<b>NOUVELLE ETUDE (tranches optionnelles)</b> Etude n°7 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation commerciale et foraine à Thizy les Bourgs	14 500,0 €	7 250,0 €	0,0 €	7 250,0 €	17 400,0 €	10 150,0 €
<b>TOTAL</b>		286 824,5 €	128 377,1 €	34 000,0 €	162 377,1 €	344 189,4 €	181 812,3 €

TOTAL FINANCEURS	Banque des territoires	Département
Rappel crédits initiaux	85 000 €	34 000 €
Total subventions avec l'avenant n°2	128 377 €	34 000 €
Différence	43 377 €	0 €
Reliquats Banque des territoires liés à la fongibilité	43 377 €	

Les territoires Petites Villes de demain devront effectuer leur demande de paiement de cofinancement auprès du Département du Rhône avant le 1<sup>er</sup> octobre 2027.

**Les autres articles demeurent inchangés.**

Fait à ..... en 5 exemplaires,  
le.....

**Pour le Département du Rhône,**  
Christophe GUILLOTEAU,  
Président

**Pour la Communauté d'agglomération de  
l'Ouest Rhodanien,**  
Patrice VERCHÈRE,  
Président

**Pour la Commune d'Amblepuis,**  
René PONTET,  
Maire

**Pour la Commune de Cours,**  
Patrice VERCHÈRE,  
Maire

**Pour la Commune de Thizy-les-Bourgs,**  
Ludovic CHERPIN,  
Maire